

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 NOVEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Système de vidéo-  
protection – Demande  
de subvention au fonds  
interministériel de  
prévention de la  
délinquance**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 12 novembre 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 19 novembre 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 novembre 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 10 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 novembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avait donné procuration :

Monsieur BATISTELLI à Monsieur AUDURIER  
Monsieur LEBRAY à Monsieur le Maire  
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN D'ORO  
Madame DE CASTRO COSTA à Madame de CIDRAC (à partir du dossier 10 F 09)  
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

\*Madame DE CASTRO COSTA quitte la salle à 22h10, au cours de l'examen du dossier 10 F 09

\*Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h57, au cours de l'examen du dossier 10 F 11

**N° DE DOSSIER** : 10 F 09

**OBJET** : SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**RAPPORTEUR** : Monsieur PIVERT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le développement de la vidéo-protection constitue un axe prioritaire de la politique de prévention de la délinquance et, par la même, de la politique générale de sécurité.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), créé en 2006 au sein de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, reçoit des dotations de l'État ainsi qu'un montant prélevé sur le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation.

Le fonds apporte un concours financier pouvant aller jusqu'à 50 % du coût total du projet.

Le dispositif actuel doit être complété sur deux espaces publics :

- Cour Larcher – Allée des Récollets (2 caméras),
- Cour Lulli (1 caméra).

Par courrier du 23 septembre dernier, Madame la Préfète a indiqué que le comité départemental de pilotage stratégique pour le développement de la vidéo-protection a émis un avis favorable sur ces dossiers pour l'attribution d'une subvention de 15 081 € pour la cour Larcher et 9 619 € pour la cour Lulli, soit au total 24 700 € équivalent à 40 % du coût total hors taxe (61 860 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au FIPD pour l'installation de ces trois caméras.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

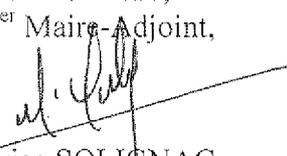
À LA MAJORITÉ, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au FIPD pour l'installation de ces trois caméras,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines